

PROMULGATION DE LA LOI VISANT A SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE

Nous avions évoqué les directives DMA et DSA dans nos précédentes newsletters : la loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique du 21 mai 2024, dite « *SREN* », est le texte qui les adapte en droit français.

En application des directives précitées, elle comporte donc des avancées significatives en matière de protection des internautes, notamment mineurs et de rééquilibrage de la concurrence des entreprises sur l'espace numérique.

Au programme : de nombreuses mesures telles que la **mise en place de systèmes de vérification d'âge sur les sites pornographiques**, sous peine de lourdes amendes et de blocage des sites, lutte **contre la cybercriminalité, la haine en ligne et les deepfakes par la mise en place d'un filtre de cybersécurité à destination du grand public**, nouvelles sanctions (*bannissement des réseaux sociaux, amendes pour utilisation de deepfakes..*), mise en place d'une réserve citoyenne du numérique notamment.

A noter pour l'ensemble des éditeurs de services (*propriétaire de site web, applications..*) : la liste des mentions obligatoires dans les mentions légales a été modifiée.

Sont donc désormais à ajouter à la liste des mentions légales habituelles (*coordonnées complètes de l'éditeur, de l'hébergeur etc.*) :

- Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse des personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, le stockage de données traitées directement par elles dans le cadre de l'édition du service.

Il s'agit désormais de préciser le prestataire qui stocke les données traitées par l'éditeur dans le cadre de son service. Votre site est hébergé chez WIX et l'envoi des données du formulaire de contact se fait via le module Google ? Vous devrez désormais préciser, outre les mentions relatives à Wix en qualité d'hébergeur du site, celles relatives à Google Cloud, qui assure le stockage des données que vous traitez.

